

Procès-verbal du Conseil Municipal **Du 26 janvier 2023 à 19H30**

Conseillers : Mylène Pierrard, Marie Leroy, Marie-Claire Delbecque, Céline Catinat, Charlotte BILLAUT, Pascal Touzet, Thierry Carrez, Thierry Caru, Bertrand Severin,
Excusés : Thierry FAXEL, Piet Van de Weijgert pouvoir à Pascal TOUZET
Secrétaire : Thierry CARREZ

1. Approbation du procès-verbal, conseil du 16 janvier 2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Observation au résumé non technique de l'étude d'impact du parc éolien de « Bois de l'Epot » : Délibération n° 2023_01_D01

La Commune d'Epineuil le Fleuriel a reçu le 2 janvier 2023 le résumé Non Technique de l'étude d'impact du parc éolien de « Bois de l'Epot » envoyé par TotalEnergies le 29 décembre 2022.

D'après l'article L181-28-2 du Code de l'Environnement, le Maire de la commune d'implantation du projet, dans un délai d'un mois à compter de l'envoi du document mentionné ci-dessus, et après délibération du Conseil Municipal, adresse au porteur du projet ses observations sur le projet.

Le Conseil Municipal :

- après avoir pris connaissance du résumé non technique de l'étude d'impact et discussion,
- après avoir débattu du contenu du document
- après délibération émet les observations suivantes à l'unanimité des membres présents :

Le Conseil Municipal considère que ce résumé sous-estime nettement l'impact d'un tel déploiement sur la commune d'Epineuil-le-Fleuriel, ses habitants et ses paysages.

En effet, le résumé laisse croire que le bourg d'Epineuil-le-Fleuriel ne perçoit que partiellement les éoliennes alors que celles-ci seront clairement visibles de l'ensemble des rues du village et de ses sites remarquables. En particulier, la rue principale du village mettra en perspective plusieurs éoliennes dont les pales dépasseront le faîte de l'église Saint-Martin, sans qu'il soit possible de bien considérer la distance du parc avec le centre du village. Si le projet voit le jour, il sera bien difficile de photographier le village d'Alain Fournier sans y faire apparaître ces éoliennes.

Page 10, le cadrage serré de la carte 1:25000 évite de montrer le bourg d'Epineuil et sa proximité avec la zone. Page 15, certains lieux-dits du Bourg (le Moulin d'Epineuil, les Charlats, la Rue) sont présentés comme des "hameaux" séparés du Bourg alors qu'ils en font partie. L'école communale, pourtant située à 560m de la zone d'implantation, n'est pas citée. Page 69, le rapport parle de visibilité "partielles" avec le bourg, et considère une nouvelle fois que La Rue et Les Charlats sont des hameaux qui n'en font pas partie. Le niveau d'impact attribué est ainsi "Modéré" bien que le projet soit beaucoup plus visible du bourg d'Epineuil que du bourg de Saint-Vitte, qui lui se voit attribuer un impact "Fort". Page 70, le rapport parle de "perceptions partielles peu prégnantes" avec le Musée-Ecole du Grand Meaulnes, justifiant un impact "Faible à Modéré" alors que le parc est bien visible depuis le

site.

Les photomontages retenus dans ce résumé ne montrent pas l'impact sur le village, bien que certains des photomontages réalisés et présentés auparavant au Conseil Municipal le montraient. Le photomontage 19 en "sortie sud-est du bourg" est particulièrement trompeur. Il s'agit en fait d'une vue en direction du village depuis l'entrée de village la plus éloignée du site, mais la terminologie retenue (et l'absence de carte de mise en situation du lieu de prise de vue) laisse sous-entendre qu'il s'agit de la visibilité du parc éolien en sortie du village. Le village est en fait situé au bout de cette route, et les éoliennes gagnent en visibilité plus on s'en approche.

Les photomontages pris depuis le croisement au centre du village, depuis le site classé de la Maison-Ecole du Grand Meaulnes, depuis l'entrée Est du village depuis Meaulne, depuis la sortie Ouest du village en direction de Saint-Vitte, ou depuis la sortie Sud-Ouest du village en direction du hameau du Mat, n'ont pas été retenus, bien qu'ils auraient permis de mettre en évidence beaucoup plus clairement l'impact de la visibilité du champ éolien sur le village, ses sites remarquables et ses habitants.

Le résumé non technique sous-estime également l'opposition locale au projet. Bien que les bourgs d'Epineuil le Fleuriel et Saint-Vitte soient recouverts de 90 panneaux montrant l'opposition de certains habitants au projet, le résumé estime page 11 que grâce aux démarches de concertation, aucune incompatibilité au projet avec son territoire d'implantation n'a été mise en avant. Il prétend qu'un débat sur les énergies renouvelables ne s'est pas fait en raison du manque d'intérêt de la population, alors que la population n'a pas été consultée. De même, une permanence publique a bien été organisée le 6 juillet mais pas aux autres dates indiquées et de plus, seuls quelques habitants ont reçu l'invitation à cette permanence. Cette anomalie a bien été signalée à l'agence de communication TACT en charge par TotalEnergies des missions de concertation. Mais celle-ci n'a pas été en mesure de mettre tout en œuvre pour que les habitants puissent être invités et se rendent nombreux à cette information publique.

Par ailleurs, le Conseil Municipal exprime son inquiétude quant à l'impact du projet sur les activités d'élevage (bovin et équin), pourtant très nombreuses tout autour du site envisagé. Les résultats des études réalisées par les géobiologues n'apparaissent pas dans le résumé non technique, or TotalEnergies s'était engagé à respecter les indications des géobiologues quant à l'emplacement des éoliennes.

Enfin, le Conseil Municipal fait confiance à la DREAL pour juger de l'impact du projet sur la faune sauvage, qui semble très importante en termes de diversité et rareté des espèces impactées dans la zone humide couverte par le projet. Cependant, plusieurs points sont à relever : la construction de l'éolienne E2, entre deux bras de la rivière La Queugne, nécessitera la construction d'un pont qui n'est pas mentionné page 38. Puis les 1,4 km de chemins devant être réalisés pour relier les éoliennes nécessiteront aussi sans doute un arrosage continu durant leur réalisation, dans un bassin alimenté par la retenue de Sidiailles déjà sous haute surveillance. Ensuite, les mesures d'évitements et de réduction de l'effet sur la faune (suivi mortalité, adaptation des caractéristiques techniques) semblent dérisoires en comparaison des enjeux faunistiques.

- En conclusion, le Conseil Municipal d'Epineuil-le-Fleuriel est sensible aux enjeux de transition énergétique, comme il a pu le montrer via l'installation sur une parcelle communale

d'une centrale photovoltaïque. Il souhaite, en revanche, que l'autorité compétente puisse prendre sa décision en toute connaissance de cause, en ayant une information correcte et précise pour mesurer l'impact réel du projet. Le Conseil Municipal craint que sous sa forme actuelle, le résumé non technique ne soit trompeur à ce sujet, et invite donc le pétitionnaire à corriger ce rapport avant le début de l'enquête publique. Nous l'invitons également à faire évoluer son projet pour réduire l'impact visuel et écologique, comme par exemple en éliminant l'éolienne E2 ou en installant des éoliennes beaucoup plus petites.

Questions diverses :

- La Commune peut mettre à la casse le camion Renault Master, qui ne fonctionne plus et bénéficier d'une prime à l'achat d'un vélo électrique ou une proposition d'achat a été faite pour un montant de 500€.

Le conseil se donne le temps de réflexion.

- Mme PENOT, professeur de la classe des grands, souhaite emmener les enfants à GUEDELON du 21 au 23 juin 2023. Elle a demandé un devis à la Société VM à Ineuil (18) pour s'élève à 1.740€ TTC.

Le Conseil demande que soit demandé un autre devis à un autre transporteur.

- Le SICTOM propose des composteurs gratuits pour les communes et administrés. Le conseil demande à Mme BILLAUT de prendre rendez-vous avec la personne du SICTOM en charge des composteurs pour connaître les modalités. Un composteur pourrait être mis au cimetière et l'autre à la Motte Féodale.

- Un mail sera envoyé à Mr FOURNIER, conseiller Régional, pour connaître l'avancée du dossier pour la création d'un nouveau circuit sur la commune

Le secrétaire de Séances

Thierry CARREZ



Affiché le

La Maire

Mylène PIERRARD

